



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lutte contre le harcèlement dans l'enseignement agricole

NON AU HARCÈLEMENT

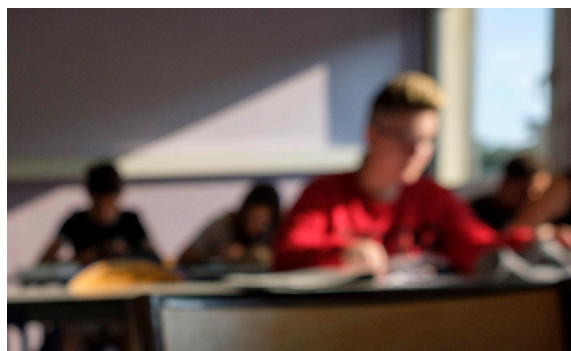
Une lutte inscrite dans la durée

L'enseignement agricole et ses acteurs, appuyé par ses partenaires, sont engagés de longue date en faveur d'une éducation citoyenne faite d'initiatives et d'actions prenant des formes diverses. Elle stimule, chez les jeunes en formation dans l'enseignement agricole, la solidarité et la coopération, l'engagement et la créativité, l'esprit critique et l'estime de soi.

L'enseignement agricole, de par ses spécificités, notamment son rapport au territoire et au vivant, la mobilité européenne et la coopération internationale et l'éducation socio-culturelle, constitue un socle solide pour lutter efficacement contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement.

L'enseignement agricole s'attache à ce que son action soit toujours plus efficace, dans une société en évolution et réponde aux préoccupations de toute la communauté éducative.

Le plan de lutte et de prévention contre les violences et les discriminations initié depuis 2015 va dans ce sens et continue d'évoluer, il donne un cadre d'action commun et cohérent pour l'ensemble du système de formation et d'éducation.



Définition du harcèlement

- Le harcèlement est un délit pénal depuis la loi du 2 mars 2022.
- Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique.
- Lorsqu'un enfant ou un adolescent est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle de harcèlement.
- Avec l'utilisation permanente des nouvelles technologies de communication (téléphones, réseaux sociaux numériques), le harcèlement entre élèves se poursuit en dehors de l'enceinte des établissements scolaires, sous forme de cyberharcèlement.
- Harcèlement scolaire et cyberharcèlement coexistent dans la plupart des situations.

Matthieu Prévost,
directeur de l'EPLEFPA Olivier de Serres à Aubenas (07)

“ Lutter contre le harcèlement est une responsabilité individuelle et collective, qui ne relève pas dans nos lycées exclusivement des personnels d'éducation et de formation. C'est une charge particulière pour le chef d'établissement de rappeler à chacun comment s'attaquer à ces phénomènes plus ou moins visibles sur le terrain. Notre rôle est stratégique pour mobiliser l'agent technique autant que l'enseignant, un personnel administratif comme un assistant d'éducation, pour rappeler le rôle de chacun puisque c'est la mission de tous !

En déployant à l'école un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement entre élèves, nous organisons avec l'équipe de direction l'information particulière et la formation des collègues, mais rendons surtout plus évidente la procédure de signalement. Le risque, c'est de minimiser un signal faible.

C'est pour cela par exemple qu'au lycée d'Aubenas, nous avons fait le choix d'engager l'établissement dans la médiation par les pairs. Non pas seulement pour apprendre à intervenir dans la gestion des conflits, mais pour former les élèves et les adultes à l'écoute et à l'expression des difficultés relationnelles, pour constituer ensemble une communauté vigilante et bienveillante.

Des outils et des ressources à disposition

UNE ENQUÊTE SUR LE CLIMAT SCOLAIRE

L'enquête « **climat scolaire, expérience scolaire, justice scolaire et victimations** » une des mesures phares du plan de lutte et de prévention contre les violences et les discriminations. Outil de diagnostic et de pilotage au sein des établissements d'enseignement agricole, elle permet aux directeurs d'établissement de porter une action en cohérence, pour un projet éducatif en faveur d'un climat scolaire favorable aux apprentissages et aux réussites des jeunes.

Cette enquête anonyme, proposée annuellement aux directeurs d'établissement depuis 2016, permet, à partir d'un questionnaire élaboré par des chercheurs, de mesurer le ressenti des acteurs dans l'établissement, d'objectiver les faits.



PLUSIEURS DISPOSITIFS DE PAROLE ET D'ÉCOUTE

L'enseignement agricole, depuis de longue date, cherche aussi à développer les compétences psychosociales des jeunes, notamment dans sa politique de promotion de la santé. Le déploiement la prévention de pairs à pairs et du dispositif « Sentinelles & référents » en sont des exemples.

> Sentinelles & référents

Ce dispositif a pour originalité d'impliquer adultes et élèves dans une approche complémentaire de repérage et de soutien aux élèves harcelés.

De nombreux établissements se sont inscrits dans la mise en œuvre de cette démarche dès 2014.

Dispositif «Sentinelle & référents»

Cécile Breton, CPE au lycée E.Pisani de Montreuil Bellay (49)

“ Nous avons réfléchi à mettre en place des actions permettant de prévenir le harcèlement et non plus le subir afin de cesser de jouer le rôle de « pompiers » une fois que l'incendie s'était déclaré.

Durant cette formation, apprenants et adultes sont sur un pied d'égalité. Ceci est très enrichissant et il est rare de se trouver dans ce genre de situation.

Les sentinelles sont donc investies d'une double mission :

Tout d'abord en direction de la personne harcelée : il s'agit d'aller vers elle, de ne pas la laisser seule. Il est en effet indispensable pour une personne harcelée, rabaissée, de sentir qu'elle n'est pas seule et qu'elle est reconnue dans sa souffrance.

Et dans le même temps, les sentinelles essaient d'agir sur les témoins passifs, qui sont dans le déni de la violence faite à la victime, en leur faisant reconnaître la souffrance du harcelé. »

> Élèves sentinelles

À l'occasion d'une journée de formation, 22 élèves sentinelles du lycée d'Auch ont engagé une réflexion sur les phénomènes de « bouc-émissaires ». Ils ont travaillé la question grâce à des ateliers de sensibilisation à base de jeux de rôles et d'exercices de mise en situation leur permettant de comprendre ce qui se passe réellement lorsqu'un élève est harcelé.

Témoignages anonymes d'élèves harcelés, harceleurs, témoins passifs ou sentinelles du lycée d'Auch

« Je voyais bien que ce garçon se faisait harceler mais j'étais impuissante car c'était un groupe de garçons. Et au début de l'année, il s'est suicidé, ça m'a choquée, et je me suis sentie mal de ne pas l'avoir aidé, de ne pas l'avoir soutenu. »

« J'étais suiveuse, dans mon collège il y avait un garçon qui avait un handicap et on se moquait de lui, moi tellement j'avais peur, j'ai fait comme les autres. »

« Maintenant je vais mieux, mais cela s'est très mal passé pendant un moment. Suite à leurs insultes j'ai envie de devenir mannequin, je veux leur prouver que mon corps est très bien, et que c'est bien plus que ce qu'elles disaient. Finalement, ce sont elles les lâches. »

« J'étais harceleur à une époque et c'est justement pour cela que je veux aider les gens parce que je ne me suis rendu compte que ce n'était pas bien, que je faisais quelque chose de mal. »

« Le harceleur sans son public, que l'on appelle les moutons, il perd l'intérêt de ses actes. »

« Nous, les sentinelles, sommes ceux que l'on appelle les rebelles, nous avons quitté le groupe des moutons pour aider le harcelé. »

> ProDAS : travailler le lien aux autres et l'expression des émotions

Le dispositif ProDAS contribue à créer un climat de sécurité en classe pour que puisse se développer deux compétences essentielles : se dire et s'écouter.

Ce dispositif propose des activités permettant d'aider chacun à se connaître, à se comprendre, à se respecter, en exprimant ses ressentis et ses sentiments, pour ensuite comprendre et respecter les autres. Il est reconnu par Santé Publique France comme probant dans la promotion de la santé des jeunes (prévention des addictions, des violences, des conduites à risques).

L'activité cœur du programme est le « cercle ProDAS ». C'est un groupe de paroles, ayant pour particularité de s'attacher aux ressentis et non aux faits. Il a pour objet principal de travailler sur les trois facteurs du développement humain : la conscience de soi, la réalisation de soi et l'interaction sociale.



DES APPELS À PROJETS POUR IMPLIQUER LES ÉLÈVES

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, en complément des actions majeures portées par les établissements et les autorités académiques, propose des appels à projets nationaux à l'ensemble des établissements agricoles :

> Le concours « Tous égaux : on parie !? »

Ce concours sensibilise chaque année les jeunes sur des sujets sociétaux, parfois sensibles et les invite à prendre la parole dans le cadre de projets collectifs.

> Les plaidoiries citoyennes de l'enseignement agricole : « La parole est à l'avenir ! »

Ces plaidoiries incitent les jeunes à participer au débat public, à s'emparer collectivement des questions d'actualité et leur donner la possibilité de se projeter dans le monde qu'ils sont en train d'intégrer, dans lequel ils ont envie de s'investir et d'évoluer et qu'ils contribuent à construire.

Projet « Harcèlement et violence : pas d'accord ! »

Des ateliers d'écriture et la réalisation d'une vidéo ont été réalisés par les élèves du lycée agricole La Vinadie de Figeac (46) avec l'association Ulysse maison d'artiste. Les élèves de 3^e et de 2^{de} ont pu exprimer leur indignation et faire passer des messages à leurs pairs : deux chansons et un clip qui met en images ce qui a été écrit a été réalisé.

“ Notre objectif est de faire que les élèves soient acteurs dans cette lutte et fassent passer des messages à leurs pairs pour éviter que le harcèlement ne se transforme en violence physique, verbale, sexiste. Lutter contre le harcèlement scolaire c'est aussi lutter contre la violence. »
Sylvie Monnet Lagrange, infirmière.

UNE PLATEFORME POUR PRÉVENIR LES VIOLENCES

Le ministère s'est attaché ces dernières années à développer des ressources à destination des personnels en établissement. Construites et développées par les réseaux thématiques de la direction générale de l'enseignement et de la recherche et des établissements d'appui, de l'enseignement supérieur agricole, elles apportent une aide majeure pour une action ciblée.

> Plateforme « Les violences et les discriminations en milieu scolaire »

<https://prevenir-violences.chlorofil.fr>

Depuis 2022, les établissements relevant du ministère chargé de l'agriculture disposent d'une plateforme de lutte contre les violences et les discriminations. Elle se fonde sur les principales situations auxquelles les équipes sont confrontées pour trouver des réponses rapides aux interrogations.

Chaque situation fait l'objet d'une fiche détaillant un exemple concret, analysé, proposant des pistes de remédiation et les ressources pour les mettre en œuvre. L'une d'entre elles concerne les situations de harcèlement scolaire et de cyberharcèlement.

S'appuyant sur tous ces acquis, l'enseignement agricole doit relever aujourd'hui de nouveaux défis en matière de lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement, en augmentation dans les établissements scolaires.

Il s'agit d'une priorité pour l'enseignement agricole. Renforcer la détection de toute situation de harcèlement au plus tôt, et mettre l'accent sur l'information, la sensibilisation et la prévention de toute la communauté éducative. Ces priorités s'intègrent dans le cadre de l'action gouvernementale de lutte contre le harcèlement annoncée par la Première ministre.

Renforcer la lutte par un dispositif systématique au niveau national

Le plan d'actions de 2023 de lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement porte sur trois mesures majeures :

- > une systématisation du processus de traitement qui acte la naissance d'une véritable stratégie au niveau national pour garantir la meilleure prise en compte de tous les signalements de l'enseignement agricole, notamment dans le cadre des dispositifs d'écoute. Pour que tout élève victime de harcèlement scolaire et de cyberharcèlement dans l'enseignement agricole soit identifié en cas d'appel au 3018, et que l'information soit systématiquement transmise aux « référents violences et discriminations » dans les autorités académiques. Le ministère chargé de l'agriculture signera très prochainement une convention avec l'association e-enfance, qui pilote le numéro : 3018 ;
- > la mise en place d'un réseau de « référent climat scolaire » au sein des DRAAF pour recueillir, alerter de manière systématique et pour coordonner le plan de lutte dans les établissements ;
- > une évolution du cadre réglementaire en matière de procédures disciplinaires pour mieux protéger les victimes de faits de harcèlement scolaire et de cyberharcèlement.

Les mesures

AXE 1 - Prévenir les situations de harcèlement et de cyberharcèlement

- **Mesure 1** : Former tous les personnels, acteurs de l'enseignement agricole
- **Mesure 2** : Informer à chaque rentrée les personnels des établissements, les familles, les apprenants sur les phénomènes de harcèlement et de cyberharcèlement
- **Mesure 3** : Identifier et mettre à disposition des outils et des personnels

AXE 2 : Détecter les situations de harcèlement et de cyberharcèlement

- **Mesure 1** : Recenser les phénomènes de harcèlement et de cyberharcèlement, dans le cadre d'un processus national unique avec l'enquête « climat scolaire, l'expérience scolaire, la justice scolaire et victimations », pour prévenir et agir
- **Mesure 2** : Prendre en compte efficacement les signaux faibles
- **Mesure 3** : Déployer le dispositif « Sentinelles et référents » dans l'enseignement agricole



Axe 3 : Agir lors de situations de harcèlement et de cyberharcèlement

- **Mesure 1** : Faire évoluer le cadre réglementaire
- **Mesure 2** : Déployer un protocole national de traitement des situations de harcèlement et de cyberharcèlement
- **Mesure 3** : Mettre à disposition une plateforme à destination de tous les acteurs de l'enseignement « Prévenir les violences et les discriminations »
- **Mesure 4** : Développer des partenariats entre le ministère et les professionnels et experts de l'enfance et de l'éducation



Les ressources

De nombreuses ressources et relais d'information sont à disposition des familles, et des personnels éducatifs et administratifs.

DES APPELS GRATUITS, ANONYMES ET CONFIDENTIELS

- Le **3018** (7j/7 de 09h à 23h) : <https://e-enfance.org/le3018/>
Association e-enfance qui protège contre les dangers du numérique et du web et le cyberharcèlement
- Le **119** (7j/7 ; 24h/24) : <https://www.allo119.gouv.fr/>
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (SNATED) : Allô enfance en danger
- **Colosse aux pieds d'argile** : <https://colosse.fr/jai-besoin-daide/>

DES RESSOURCES POUR LES FAMILLES

- **Une mallette à destination des familles**, élaborée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, pour mieux accompagner :
<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/parents/ID222/agir-pour-combattre-le-harcèlement>

DES RESSOURCES POUR LES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

- **Une plateforme « Prévenir et agir contre les phénomènes de violence et de discriminations »** :
<https://prevenir-violences.chlorofil.fr/?PagePrincipale>
- **Une page dédiée sur Chlorofil** : <https://chlorofil.fr/actions/citoyennete/discrimination/non-harcèlement>
- **Un dossier pédagogique** élaborée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse :
<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2021-09/2016-non-harcèlement-cahier-activites-int-pdf-93728.pdf>
- **Le réseau national « Insertion-égalité-diversité »** et sa lettre du mois de juin 2023 :
<https://reseau-insertion-egalite.educagri.fr/?HArcelement>

**Pour signaler une situation
de harcèlement :**

Service et appel gratuits - Numéro d'appel national

